

# Mes avantages sociaux à portée de main



Installez vite l'application ou rendez-vous  
sur [MyBenefits.fgov.be](https://MyBenefits.fgov.be)



# Qu'est-ce que MyBEnefits ?

L'application **MyBEnefits** permet aux citoyens de vérifier rapidement et facilement **les avantages auxquels ils ont droit**. En outre, ils peuvent immédiatement créer une **preuve de ce droit**. L'instance d'octroi peut, quant à elle, utiliser la même application pour vérifier les avantages auxquels une personne a droit.

## MyBEnefits, comment cela fonctionne ?

Chaque citoyen peut consulter, en temps réel, son statut social (revenu d'intégration, garantie de revenus aux personnes âgées, perte d'autonomie, ...) et créer un code à titre de preuve. Il peut ensuite le présenter à l'instance d'octroi pour obtenir son avantage (dans le secteur du sport, de la culture, des loisirs).

Le citoyen reçoit, via l'appli **MyBEnefits** ou sur le site web **MyBEnefits.fgov.be**, un **aperçu des avantages** dans les différents secteurs comme le sport, la culture et les loisirs. En effectuant une simple recherche, il peut visualiser les avantages par secteur.



## Comment apporter la preuve de son statut social en tant que citoyen ?

1. Ouvrez l'appli mobile et cliquez sur « Accéder à vos statuts sociaux »
2. Connectez-vous via itsme ou avec votre eID.
3. Consultez l'aperçu de vos statuts sociaux.
4. Choisissez un statut social et générez un code QR unique (application) ou un code à 12 chiffres (site web).
5. Montrez le code à l'instance d'octroi pour obtenir votre avantage.

L'instance d'octroi est en mesure de lire ce code. Elle peut donc **octroyer l'avantage en toute confiance**.

## Communiquer un nouvel avantage ?

Vous avez découvert un avantage qui ne figure pas encore dans **MyBEnefits** ? Au moyen de la fonction "Communiquer un avantage", vous pouvez **ajouter vous-même un avantage supplémentaire** dans **MyBEnefits**.

## Et que devez-vous faire en tant que citoyen ?

Vous avez un smartphone ? Téléchargez l'appli mobile pour iOS ou Android et découvrez rapidement vos avantages. Ou consultez le site web **MyBEnefits.fgov.be**.